

Frais pour activités de réception ou d'accueil

Paragraphe 21 de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r.2)
Divulgateion des renseignements relatifs aux dépenses

Exercice financier : 2021-2022
Trimestre : octobre à décembre

Description de l'activité	Date	Nombre de personnes prévues	Coût de l'activité
Départ à la retraite	2021-10-01	n/d	75,00 \$
Départ à la retraite	2021-10-13	n/d	137,84 \$
Départ à la retraite	2021-10-14	n/d	75,00 \$
Départ à la retraite	2021-10-14	n/d	72,42 \$
Départ à la retraite	2021-10-15	n/d	125,00 \$
Départ à la retraite	2021-10-26	n/d	150,00 \$
Départ à la retraite	2021-11-19	n/d	75,00 \$
25 ans de services	2021-11-30	n/d	125,00 \$
Départ à la retraite	2021-12-06	n/d	150,00 \$
Départ à la retraite	2021-12-21	n/d	150,00 \$
Départ à la retraite	2021-12-21	n/d	150,00 \$
Départ à la retraite	2021-12-22	n/d	91,28 \$

Description de l'activité	Date	Nombre de personnes prévues	Coût de l'activité
---------------------------	------	-----------------------------	--------------------

Informations complémentaires

Les données incluent le Fonds Accès Justice, le Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels ainsi que le Fonds des registres et excluent les tribunaux à qui des services de soutien sont fournis et le Conseil de la magistrature.

Données comptabilisées au 31 décembre 2021. Elles peuvent faire l'objet d'une modification au prochain trimestre.